



COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Extrait des décisions municipales

Séance ordinaire du 16 février 2026 – N° 2026.007

Présidence	THÉVOZ Philippe
Présent(s)	GACHET Carol; MELLIORET David; PICHONNAT Jonathan;
Excusé(s)	KÜNG Claude;
Secrétaire	TORNY Vitalia
Lieu	Salle de Municipalité
Heure	De 17:00 à 19:30

Employé communal au service de la voirie
de résilier son contrat de travail au 30 avril 2026

Ecran tactile pour la salle de Municipalité
d'adjuger l'offre la plus avantageuse

Le Chant du Rossignol - Périodique
de publier un tous-ménages contenant les informations relatives aux manifestations à venir, aux élections communales et autres rappels

Demande d'autorisation pour la pose temporaire de banderoles publicitaires sur le territoire communal
de répondre par la négative

Orgue du temple de Montpreveyres
d'adjuger l'offre pour la révision complète de l'orgue de l'église

Propriété parcelle 110 - Permis de construire n°20/2019 - Transformation, modification de la toiture et remplacement des fenêtres
De délivrer le permis d'habiter définitif aux propriétaires

Propriété parcelle 10 - Projet de démolition d'un bâtiment existant colloqué en note *4* au recensement architectural et construction de 2 immeubles de 3 logements chacun
de soumettre le projet à l'enquête publique

Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable - Directives municipales et formulaires
d'accepter les différents documents qui seront soumis à la commission du Fonds, en vue de la séance du 24 février 2026

Lisière de forêt - Parcelle 33 - Arbres à abattre
d'adjuger l'offre et d'informer le garde-forestier

Romande Energie SA - Station transformatrice - Constat après travaux - Création des places de stationnement
d'adjuger l'offre pour la remise en état du terrain

Romande Energie SA - Pose d'une armoire de distribution & génie civil - Rue du Village
d'approuver le plan de situation et d'informer du futur projet de construction

Immeuble Les Vernettes - Place de parc vacante - Demande de sous-location appartement de 3.5 pièces pour une durée de deux ans
d'accepter la sous-location de l'appartement

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
Philippe Thévoz

La Secrétaire
Vitalia Torny